

*Income Tax—Deduction of Quebec Tax*

grand'chose pour l'administration de la province, et tous admettront qu'aucun des gouvernements provinciaux, sans l'impôt sur le revenu, ne pouvait les adopter. Plus le gouvernement fédéral pénétrait dans le domaine de la sécurité sociale, plus il assumait des obligations financières qui le forçaient à augmenter l'impôt fédéral jusqu'au point de saturation, où il est rendu actuellement, provoquant la presque impossibilité, pour les provinces, d'utiliser l'impôt sur le revenu, et s'assurant ainsi le monopole de ce revenu.

A mon humble avis, tout cela est la conséquence des recommandations de la Commission Rowell-Sirois, créée à la suite d'un travail persistant des bureaucrates du Conseil du Trésor fédéral, afin de trouver un moyen de centraliser définitivement entre les mains du gouvernement d'Ottawa, sous prétexte de veiller à la défense nationale et à la sécurité sociale, ces deux importantes sources de revenus de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les successions, auxquelles les provinces avaient droit et sans lesquelles elles ne peuvent pas se procurer les ressources nécessaires à l'administration des domaines qui leur sont assignés par la Constitution.

En résumé, si le gouvernement d'Ottawa, tout en adoptant les lois de sécurité sociale actuellement en vigueur dans notre pays,— que j'approuve entièrement d'ailleurs,— a pu offrir quand même à la province de Québec un subside de plus de 100 millions en échange de l'abandon de ses droits à l'impôt sur le revenu, comment peut-il alors refuser d'accorder aux payeurs de taxes du Québec une déduction de l'impôt fédéral représentant une somme inférieure à l'octroi ou au subside offert en échange de l'abandon de ses droits.

La population de la province de Québec jouit d'une culture française et confessionnelle dont elle est fière. Les écoles, les universités en sont les véhicules indispensables; mais pour les maintenir et les développer il est nécessaire d'avoir les revenus essentiels permettant de donner aux professeurs des traitements non pas dérisoires comme ceux qui leur sont payés actuellement, mais une rémunération qui les attache de plus en plus à l'apostolat magnifique qu'ils accomplissent chez nous depuis longtemps, avec tant de dévouement et de désintéressement.

L'école est l'usine où se moulent les générations montantes des jeunes Canadiens d'origine française, des citoyens dont la collectivité pourra, à juste titre, s'enorgueillir, permettant ainsi à deux cultures différentes de se développer parallèlement et d'enrichir notre patrimoine national d'une richesse intellectuelle qui n'a son équivalent qu'en Suisse.

[Mr. LaCroix.]

Les municipalités, qui relèvent du pouvoir provincial sont dans une situation précaire, et cela tout le sait. Les commissions scolaires ont accumulé tant de dettes que l'État provincial a dû les assumer presque toutes; après cette intervention des autorités provinciales, elles tombaient à une vingtaine de millions de dollars. Mais, trois ans plus tard, elles atteignaient 59 millions et ont encore augmenté depuis, indication très claire que les ressources sont insuffisantes.

Au cours de l'exercice 1952-1953, la province de Québec a reçu comme contribution totale, de la part du gouvernement fédéral, la somme de \$4,211,000, soit 1.49 p. 100 de son budget qui, pour cet exercice, était de l'ordre de \$281,735,000. Ontario a touché la somme de \$127,442,000, alors que son budget, pour la même période de 1952-1953, s'élevait à \$339,566,000. Voici le tableau d'ensemble, pour 1952-1953, des revenus de chaque province et de la contribution qu'elles ont reçue du gouvernement central. Je cite:

Provinces	Revenu total	Contribution fédérale
Nouvelle-Écosse .....	\$ 45,228,000	\$ 20,360,000
Nouveau-Brunswick ....	46,401,000	16,333,000
Île du Prince-Édouard ..	7,133,000	3,939,000
Ontario .....	339,566,000	127,442,000
Manitoba .....	53,737,000	28,173,000
Saskatchewan .....	88,960,000	28,193,000
Alberta .....	142,467,000	35,440,000
Colombie-Britannique ..	184,737,000	48,579,000
Terre-Neuve .....	30,925,000	20,107,000
Québec .....	281,735,000	4,211,000

Ces chiffres vous démontrent combien modeste, juste et raisonnable est notre requête d'un dégrèvement de l'impôt fédéral couvrant la totalité de l'impôt payé à l'État provincial, ce qui équivaldrait à environ 25 millions.

Pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1953, le gouvernement fédéral a perçu dans la province de Québec \$286,595,000 en impôt sur le revenu des particuliers, \$387,019,000 en impôt sur les corporations et \$6,771,000 en impôt sur les successions, soit au total \$680,385,000 en impôts directs. Cela représente un montant de \$167.73 par tête. Or, la loi de l'impôt provincial ne représente que \$5.50 par tête. Peut-on dire qu'on n'est pas raisonnable de demander \$5.50 sur \$167.73?

En 1930, le gouvernement fédéral et les municipalités, qui relèvent des provinces, percevaient à peu près le même montant de taxes, soit 316 millions et 307 millions respectivement; quant aux gouvernements provinciaux, leurs revenus s'élevaient à 158 millions. En 1951, les revenus fédéraux atteignaient la somme astronomique de 3,791 millions, tandis que les revenus provinciaux s'établissaient à 918 millions, et ceux des